

Analyse/Diagnostic

L'eugénisme est un domaine de la science qui s'occupe des possibilités d'amélioration du genre humain, soit par la production, soit par l'élimination de certaines caractéristiques. Ainsi, l'homme décide de ce qui vaut la peine d'être vécu, et de ce qui ne vaut pas la peine d'être vécu, en prétendant y arriver de manière autonome.

Plusieurs décrets, souvent ratifiés par le peuple, ont abrogé des mesures légales de protection :

- Acceptation de la fécondation in vitro (FIV) et de la fertilisation en éprouvette, assortie de la promesse que cette pratique ne donnerait pas d'embryons surnuméraires (mai 1992).
- Refus de l'initiative populaire permettant une reproduction qui respecte la dignité humaine (mars 2000).
- Acceptation de l'avortement (juin 2002).
- Acceptation de la recherche sur les cellules-souches des embryons surnuméraires résultant de la fécondation in vitro (novembre 2005, c.f. 1).
- Loi sur la transplantation : acceptée en 2005 par le Parlement. Le référendum n'a malheureusement pas abouti.
- Dès 2006, efforts en vue de faire admettre le diagnostic préimplantatoire (DPI). Son interdiction avait été un argument en défaveur de l'initiative (c.f. 2)

Pas à pas, on fait des promesses et on prend des mesures de protection apparemment nouvelles pour faire passer les changements de loi (politique du saucissonnage). A chaque fois, on plaide en disant qu'en Suisse, il y a des interdictions qui n'existent pas à l'étranger, ce qui menacerait la recherche et mettrait des places de travail en danger. L'UDF regarde le développement de cet engrenage scientifique et politique d'un œil très soucieux.

L'argument actuel en faveur de l'acceptation du diagnostic préimplantatoire est qu'il permettrait de détecter certaines maladies congénitales à temps. Il n'y a pas de doute que d'autres critères de sélection seront bientôt reconnus, comme par exemple de meilleures chances pour qu'un embryon réussisse une gestation, ou sur des indications non-médicales. Pour des raisons de discrimination, on exige politiquement que les tests prénataux soient aussi admis sur des embryons conçus et portés de manière naturelle, ceci en vue d'une sélection.

Objectifs

L'être humain est créé par Dieu et voulu de Lui. Ce n'est pas un être choisi par d'autres personnes. L'UDF ne peut pas admettre de sélection. Il ne faut pas qu'un éventuel conflit entre la dignité humaine et les espérances médicales se règle aux dépens de la dignité humaine.

Propositions de solutions

- Il ne faut pas accepter le diagnostic préimplantatoire, car il reconnaît inévitablement le principe de sélection artificielle de l'être humain.
- Supprimer la fertilisation in vitro : le taux de réussite de la fécondation en éprouvette est des plus limités, mais il entraîne d'énormes problèmes (p. ex. le diagnostic préimplantatoire, les embryons surnuméraires).
- L'homme a une dignité, indépendamment de sa santé et de son apparence. Même dans une société matérialiste, l'homme n'est pas le produit de la sélection naturelle, et les embryons ne sont pas des «réservoirs de pièces de rechange» pour les malades.

Remarques

L'homme ne peut pas être réduit à ses propriétés physiques, ni à son développement, ni à ses capacités. Jusqu'à aujourd'hui, le développement de la manipulation sur les embryons fait craindre que les frontières éthiques soient constamment repoussées, et ceci toujours « parce qu'à l'étranger, c'est permis, que cela aide d'autres gens (les parents, les malades, les mères en détresse) et que cela crée des places de travail, etc. ». De tels dires considèrent indirectement les handicapés de naissance comme des personnes n'ayant pas droit à la vie, ce qui est inadmissible.